

**COMPTE-RENDU de la REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 9 octobre 2014**

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- Approuve le compte rendu du 28 août 2014
- Approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2015 dans les parcelles de la forêt communale n° 5j-6Afa-12-30-34-42Afa-48Afa-51j-68-70-19R-20R-21-38R-48R et l'ouverture des cloisonnements d'exploitation dans les parcelles 15-45Afa-65; La vente en bloc de produits des parcelles n° 68-70-19R-20R-21-38R et en futaie affouagère des parcelles n° 6Afa-12-30-34-42Afa-48Afa ; Le partage, non façonné, aux affouagistes du bois de chauffage dans les parcelles n° 5j-6Afa-12-30-34-42Afa-48Afa-51 et les cloisonnements 15-45Afa-65.
- Approuve l'estimation du bois de chauffage pour l'hiver 2014/2015, qui s'élève à 2247 stères.
- Dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Charte Forestière, votée entre la CCHC et la commune, le Conseil décide de faire réaliser deux ouvrages de franchissements destinés à la desserte forestière, jugés indispensables par les agents ONF.
- Reporte le choix d'un fournisseur de gaz, suite à la fin du contrat avec l'Etat, à une prochaine réunion du Conseil, après avoir reçu les diverses propositions de contrats.
- Approuve la convention avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télé-relevage en hauteur des compteurs.
- Refuse à 14 voix contre et 1 abstention, le choix de l'éclairage « LEDS ». Décide d'attendre l'avis du SIED, qui subventionne ces achats à 80%, sur les autres propositions de fournisseurs de lampes de rue à basse consommation d'énergie, pour l'éclairage public communal.
- Estime que le contrat de services « Pack Mairie DICT » : gestion informatisée des réseaux n'est pas nécessaire. Seuls les réseaux EDF sont gérés directement par la commune en ce qui concerne les travaux sur voiries.

- Autorise Mme le Maire à signer l'avenant à venir avec la CNP Assurances, avec 12 voix pour et 3 abstentions. Celui-ci comprend une augmentation du taux de cotisation (uniquement pour les agents CNRACL) de 6,70 % à 7,70 % à compter du 1^{er} janvier 2015. Le taux de 1,17 % pour les agents IRCANTEC reste inchangé.
- Approuve la décision budgétaire modificative, d'un montant de 600 €, suite à la baisse du taux variable d'un prêt à durée ajustable, souscrit le 26/04/2005 afin de financer les travaux de voirie rue des Roses.
- Décide de reconduire pour les fêtes de fin d'année, l'opération « chèq'kado 70 » d'une valeur de 30€, destinée aux agents communaux et leurs enfants jusqu'à l'âge de 12 ans inclus.
- Décide de ne pas préempter la parcelle à vendre derrière le cimetière, celle-ci faisant l'objet d'un emplacement réservé au PLU, en cas de nécessité d'extension de ce dernier. Ce qui n'est pas le cas pour l'instant.
- Entérine le départ des locataires de deux logements communaux et s'interroge sur l'opportunité de cette vacance pour réaliser certains travaux d'aménagement.
- Refuse, solidairement avec l'Association des Maires de France, de se substituer à l'Etat pour l'exercice de ses responsabilités, dans le cadre de la suppression d'une demi-journée scolaire le mercredi matin 15 octobre.
- Dénonce, avec les Communes Forestières, la remise en cause par l'Etat, du régime forestier par l'ONF, ainsi que les prélèvements financiers supplémentaires imposés aux communes.
- Refuse une demande de subvention d'une famille pour l'achat de fuel, la commune participant déjà à forte proportion à « l'enveloppe sociale » du Conseil Général, en charge de ces dossiers.

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 14 octobre 2014

Le Maire,
Marie-Odile HAGEMANN